



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 22 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2024BC7-5-2-75**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

#### **Etaient présents :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### **Absents excusés :**

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

#### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

**2024BC7-5-2-75**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**RENOUVELLEMENT**

Je vous soumetts ci-après, les demandes de subvention dont j'ai été saisies :

CLI GOLFECH :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 : **21 000 €**

CORFI 2 RIVES :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 : **130 000 €**

AIRAS CAP 2000 :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 : **105 000 €**

Avenir Valencien :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2024/2025 et conformément à la politique d'aide aux clubs sportifs : **800 000 €**

Cette subvention sera majorée en fonction du nombre d'équipes et du nombre de licenciés conformément à la politique des Clubs sportifs dès réception des données du Club pour la saison 2024/2025.

Amicale Laïque Valence d'Agen :

Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 : **40 000 €**

Ecole de Rugby Valence / Dunes :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2023/2024 : **76 500 €**

Ecole de Football – Football Club des Deux Rives :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2023/2024 : **12 500 €**

Ecole de Football – Football Club du Brulhois :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2023/2024 : **12 500 €**

Ecole de Football – Avenir Magistérien :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2023/2024 : **12 500 €**

Ecole de Football – US Malausaine :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2023/2024 : **12 500 €**

Mairie d'Auvillar :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du 31ème marché potier d'Auvillar qui se déroulera les 12 et 13 octobre 2024 : **7 000 €**

Noël en Cirque :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de l'édition 2024 de Noël en Cirque sous chapiteau qui se déroulera du 29 novembre au 15 décembre 2024 : **60 000 €**

Passeuses et passeurs de mots :

Renouvellement de la subvention pour la promotion de la lecture à haute voix et la formation des adhérents : **3 000 €**

Twirling Club Malausain :

Participation aux finales Nationale 2 les 11 et 12 mai 2024 à Lesneven (29) et demi-finale de Nationale 1 les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin à Villeurbanne (69) : **4 000€**

ALVA Cyclospport :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du championnat régional Occitanie UFOLEP qui s'est déroulé le dimanche 16 juin 2024 : **500 €**

Comice des Deux Rives :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du comice agricole qui se déroulera le Samedi 7 septembre 2024 : **15 000€**

Le Président propose donc :

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,

- de l'autoriser ou son représentant à conclure et à signer une convention avec :

- \* CORFI 2 RIVES
- \* AIRAS CAP 2000
- \* L'AVENIR VALENCIEN
- \* L'AMICALE LAIQUE DE VALENCE D'AGEN
- \* L'ECOLE DE RUGBY VALENCE /DUNES
- \* NOEL EN CIRQUE

conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à **23 000 €**.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,

- de l'autoriser ou son représentant à conclure et à signer une convention avec :

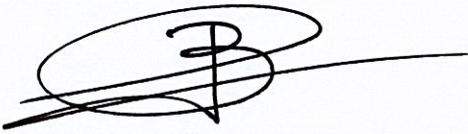
- \* CORFI 2 RIVES
- \* AIRAS CAP 2000
- \* L'AVENIR VALENCIEN
- \* L'AMICALE LAIQUE DE VALENCE D'AGEN
- \* L'ECOLE DE RUGBY VALENCE /DUNES
- \* NOEL EN CIRQUE

conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à **23 000 €**.

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024  
Au registre sont les signatures

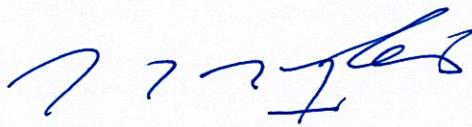
Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de Golfech



Pascal BENOIT

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Affiché sur le panneau des annonces légales le

## AR Préfecture

### COMMERCIALISATION DES PRESTATIONS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DES DEUX RIVES D'AUVILLAR ET TARN ET GARONNE TOURISME

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240722-2024BC7\_5\_2\_75-DE

Numéro d'acte : 2024BC7\_5\_2\_75

Date de décision : 22/07/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2024BC7-5-2-75 -SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) :

- 10-CORFI 2024.pdf
- 11-AIRAS CAP 2000 2024.pdf
- 12-AVENIR VALENCIEN RUGBY 2024.pdf
- 13-ALVA 2024.pdf
- 14-ECOLE DE RUGBY AVENIR VALENCIEN 2024.pdf
- 15-NOEL EN CIRQUE 2024.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

---

Date d'envoi de l'acte : 29/07/2024 15:15:19

Date de réception de l'AR : 29/07/2024 15:15:38